

# Muisque religieuse

Autor(en): **J. G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 162

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285242>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chiffre qui lui donne la seconde place après la Russie parmi les Etats de races européennes.

(A suivre.)

## Musique religieuse

A peu près tout le monde est d'accord qu'il serait bon qu'il n'y eût dans l'Eglise catholique qu'une seule édition de plain-chant ou chant grégorien. Déjà cela existe pour les chants du prêtre, attendu qu'aucun Missel, aucun Rituel, ne peut être approuvé s'il ne renferme pas le chant officiel. Mais pour le plain-chant en général, l'unité a plus de peine à se produire. Voilà passé trente ans que le Saint-Siège a adopté dans ce but l'édition médicéenne élaborée à la suite du Concile de Trente et qui est déjà usagée dans un grand nombre de diocèses; mais il existe encore plusieurs anciennes éditions avec de nombreuses variantes, et la jalousie aidant, plusieurs ont peine à se soumettre et disent plus ou moins ouvertement: vous voulez l'unité du chant, eh! bien: prenez *mon ours*, prenez le chant que nous avons; c'est le plus ancien, c'est le plus beau, et on ajoute quelquefois: c'est le vrai chant de saint Grégoire.

C'est surtout en France que l'opposition s'est produite, vu le fait que l'édition officielle du St-Siège a eu pour premier éditeur un allemand, M. Pustet à Ratisbonne, et qu'un français, le R. P. dom Pothier de Solesmes, avait publié une édition plus scientifique avec des mélodies beaucoup plus longues et plus compliquées. La politique même s'est emparée de cette affaire qu'elle a dénaturée, de sorte que l'unité du plain-chant rencontre des difficultés très grandes et dont on ne prévoit pas encore la disparition.

Ces derniers temps, la presse allemande elle-même s'est occupée de cette question et quelques voix se sont fait entendre çà et là en faveur de l'édition de Solesmes, comme se rapprochant plus du chant de St-Grégoire et présentant aux artistes plus de marge pour y déployer leurs talents. On ne prévoit cependant pas que ce mouvement rencontrera beaucoup de faveur. Il y a passé trente ans que le Saint-Siège a déclaré officielle une édition simple, courte et facile; deux Papes l'ont approuvée et même recommandée à l'exclusion de toute autre, et tout fait prévoir qu'elle finira par rallier la grande majorité des diocèses et des personnes auxquels elle est destinée.

L'association cécilienne vient de justifier sa manière de voir à cet égard, et un de ses porte-voix, M. Paul Krutschek à Neisse, vient de publier sur ce sujet une brochure très commentée, dont il tire en son nom et au nom des céciliens, les conclusions suivantes:

1. Nous acceptons l'édition officielle quand même nous y rencontrons quelques petits défauts, non seulement parce qu'elle renferme l'ancien chant grégorien sous une forme pratique, mais surtout parce que celle-ci est publiée par le Saint-Siège apostolique et vivement recommandée par lui.

2. Conformément aux désirs du Saint-Siège nous ne jugeons pas ceux qui ont eu, ou usagé jusqu'à présent une autre édition, mais nous évitons avec soin de causer de l'agitation à ce sujet et en vue de l'unité nous souhaitons que sous peu ces éditions soient mises de côté.

3. Dans le cas peu probable où le Saint-Siège rejeterait l'édition officielle actuelle et en adopterait une autre, nous le regretterions, mais nous nous conformerions aux vœux des autorités ecclésiastiques supérieures.

On sait que dans le diocèse de Bâle, dont

l'édition officielle qui est recommandée et qui est la plus répandue, les paroisses qui achètent de nouveaux livres doivent se procurer l'édition officielle qui outre sa valeur et ses avantages est encore la moins chère et la plus pratique.

Il n'y a pas seulement l'édition que les novateurs veulent transformer. Quand cela ne leur est pas possible, ils se contentent de battre en brèche le mode traditionnel d'exécution qui veut que l'on tienne compte de la forme des notes. Pour eux, toutes les notes doivent être à peu près d'égal durée, qu'elle qu'en soit la forme. C'est là un principe faux que nous ne pouvons admettre et qui est contraire à l'usage général, car il favorise le *martellement* et prive le chant d'une de ses ressources les plus précieuses. Améliorons le chant mais ne le bouleversons pas.

Les journaux de la Suisse orientale annoncent que dans le courant du présent mois de février M. Stehle, de St-Gall, célébrera le vingt-cinquième anniversaire de son entrée en fonctions comme maître de chapelle de la cathédrale. Déjà les autorités et les sociétés artistiques de cette ville ont fait de grands préparatifs pour donner à cette fête un éclat digne des qualités éminentes du titulaire qui est en même temps un compositeur de mérite, et dont plusieurs œuvres sont très goûtées et très répandues. Ajoutons que sa messe si connue *Salve Regina* vient de recevoir un accompagnement d'orchestre pour une douzaine d'instruments. Les parties pour cet accompagnement sont en vente à la librairie F. Pustet, à Ratisbonne au prix de 2 fr. 50

La même librairie vient de publier 2 Hymnes, morceaux de musique fanfare, sans paroles, pour 9 instruments en cuivre, destinés à être joués pendant les cérémonies religieuses, les processions, etc. par Hans Bill, ap. 22 a et b. Ces morceaux de 26 à 30 mesures viennent d'être admis dans le catalogue de l'association cécilienne avec la meilleure recommandation et ne coûtent que 1 fr. la partition et 9 parties séparées.

La librairie A. Coppenrath, de Ratisbonne aussi, a en vente un accompagnement de 9 instruments en cuivre pour la sixième messe de M. Haller ap. 13 a si répandue dans nos environs, et que l'on doit chanter à la prochaine réunion de Bassecourt; prix 2 fr. Pour produire bon effet, cet accompagnement, exige des voix un peu nombreuses et quelques répétitions générales avec les instruments.

Depuis quelques mois, Notre-Dame de Paris a un organiste dont le nom commence à être connu par la publication d'une messe en *ut* dièse mineur, à quatre voix mixtes et deux orgues. Il s'appelle M. Louis Vierne et l'a emporté brillamment dans un concours dont le seul programme avait éloigné un grand nombre de concurrents, et dont le jury était composé des organistes les plus compétents de la capitale. Artiste très distingué comme compositeur et comme exécutant, il est d'autant plus méritant qu'il est privé à peu près complètement de la vue.

J. G.

## LA REINE VICTORIA

et la religion

Le bruit a couru un moment, lors de l'amitié très intime qui unissait la reine Victoria et l'impératrice Eugénie, retirée en Angleterre, que la souveraine s'était convertie au catholicisme. Cette nouvelle était inexacte: si l'on songe aux serments solennels que prêtent les souverains d'Angleterre au jour de leur couronnement, on

peut comprendre qu'elle était invraisemblable. On peut même dire que la reine n'aimait pas les convertis pas plus que les ritualistes.

Cependant elle ne fit aucune difficulté d'appeler le cardinal Manning à siéger parmi les commissaires royaux lors de la grande enquête sur l'éducation, et à sa mort elle adressa au chapitre de Westminster un message de sympathie. En revanche plusieurs des anciennes familles catholiques ont joui sous son règne d'une faveur marquée, telles que les Stonor, dont le chef lord Camoys, occupa plusieurs charges de cour, les Mostyn et, par dessus tout, l'illustre maison de Howard, qui après avoir donné, dans d'autres temps, des martyrs à l'Eglise romaine, a fourni dans ce siècle à la couronne d'Angleterre un ambassadeur auprès du Saint-Siège.

Rappelons à la louange de la reine l'envoi du duc de Norfolk comme ambassadeur extraordinaire de la reine Victoria auprès de Léon XIII lors du jubilé de 1887, c'est un des événements religieux les plus frappants du siècle.

La reine Victoria honorait et pratiquait la religion, mais il serait difficile de dire quelle religion. Chef de l'église épiscopale en Angleterre, de l'église presbytérienne en Ecosse, ses convictions semblent s'être assises au point de jonction de ces deux systèmes si différents et sur plus d'un point contradictoires. Les anglicans de la haute Eglise lui reprochaient fort de communier chez les presbytériens quand elle résidait à Balmoral et ceux-ci avaient le chagrin de la voir non moins zélée pour le culte épiscopal dès qu'elle avait repassé la Tweed.

Elevée dans les principes de la basse Eglise, la reine Victoria, observe un correspondant de *l'Univers*, n'eut jamais de sympathie pour le mouvement ritualiste, bien qu'elle honorât de sa plus absolue confiance l'illustre leader de ce mouvement. Lord Halifax fut choisi naguère par la Reine Victoria pour accompagner le prince de Galles dans son premier voyage sur le continent. Est-ce à cette longue amitié que le roi Edouard VII doit d'avoir, dit-on, en matière religieuse des opinions, plus libérales que celle de son auguste mère?

Lorsque la reine Victoria monta sur le trône en 1837, les catholiques sortaient à peine d'une longue période de persécution. On comptait alors dans toute la Grande-Bretagne 567 prêtres et 502 églises ou chapelles. En 1900 nous trouvons 1,536 églises ou chapelles desservies par 2,837 prêtres, 1,400 écoles primaires reconnues, donnant l'instruction à plus de 300,000 enfants: en prenant ce dernier chiffre comme base, on peut estimer la population catholique de l'Angleterre et du pays de Galles à 1,800,000 âmes. En y ajoutant l'Ecosse et l'Irlande, on arriverait à 6 millions de fidèles.

Aussi, qu'elles qu'aient été les croyances personnelles de la reine Victoria, on peut dire que son règne fut celui de la tolérance, de la liberté, de la vertu. Le règne qui a vu fleurir les ordres monastiques et les sociétés de missionnaires, qui a vu s'épanouir ces magnifiques institutions charitables pour la protection du travail, de la vieillesse, de l'enfance, les sociétés de secours mutuels qui ont tant contribué au relèvement moral du pays, demeurera pour l'Angleterre une période heureuse et prospère. Les exemples partis d'en haut se sont répandus dans toutes les classes de la société anglaise et c'est ce qui a fait pendant plus de soixante ans la grandeur de ce peuple.